

**PREFECTURE DES YVELINES****Direction de la Réglementation et des Elections - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques****AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE****sur le Projet de Révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Mauldre**

La Commission Locale de l'Eau de la Mauldre dont le secrétariat est assuré par le **Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents (COBAHMA)**, sis au Domaine de Madame Elisabeth, 73 avenue de Paris – 78000 – VERSAILLES a présenté au Préfet des Yvelines le **projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Mauldre**. L'enquête publique est ouverte au titre des articles L123-1 et suivants et R212-40 du code de l'environnement.

Une enquête publique d'une durée de 47 jours consécutifs, se déroulera **du lundi 30 septembre 2013 au vendredi 15 novembre 2013 inclus**. Sur décision motivée du président de la commission d'enquête, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 30 jours.

L'enquête publique se déroulera sur le territoire des **66 communes des Yvelines** suivantes :

Les Alluets-le-Roi, Andelu, Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bailly, Bazemont, Bazoches-sur-Guyonne, Behoust, Beynes, Bois d'Arcy, Boissy-sans-Avoir, Les Bréviaires, Chavenay, Le Chesnay, Les Clayes-sous-Bois, Coignières, Crespières, Davron, Elancourt, Epône, Les Essarts-le-Roi, La Falaise, Feucherolles, Flexanville, Fontenay-le-Fleury, Galluis, Gambais, Garancières, Grosrouvre, Herbeville, Jouars-Pontchartrain, Marcq, Mareil-le-Guyon, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Maurepas, Méré, Les Mesnuls, Millemont, Montainville, Montfort-l'Amaury, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, Nezel, Noisy-le-Roi, Plaisir, La Queue-lez-Yvelines, Rennemoulin, Rocquencourt, Saulx-Marchais, Saint-Cyr-l'Ecole, Saint-Germain-de-la-Grange, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Nom-la-Bretèche, Saint-Rémy-l'Honoré, Thiverval-Grignon, Thoiry, Trappes, Tremblay-sur-Mauldre, Versailles, Vicq, Villepreux, Villiers-le-Mahieu et Villiers-Saint-Frédéric.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Beynes, Place du 8 mai 1945 – 78650 Beynes.

La commission d'enquête est ainsi constituée :

- Président :

Monsieur Roger LEHMANN, Ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Electricité (Supelec) en retraite,

- Membres titulaires :

Monsieur Pierre PELATAN, Ingénieur TPE en retraite,

Monsieur Jacques BERNARD BOUISSIERES, Ingénieur conseil,

- Membres suppléants :

Monsieur Claude DURAND, Agriculteur en retraite,

Monsieur Dominique MICHEL, Ingénieur BTP en retraite,

Pendant l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur le projet de SAGE dans les mairies concernées et inscrire ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Beynes, Chavenay, Le Chesnay, Garancières, Maule, Montfort-l'Amaury et Plaisir ou les adresser par écrit au président de la commission d'enquête à la mairie de Beynes (siège de l'enquête).

Le dossier accompagné d'un registre est également accessible à la Préfecture -Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles - 78000) et dans les Sous-préfectures de Saint-Germain-en-Laye, Rambouillet et Mantes-la-Jolie, aux jours et heures ouvrables au public.

Des informations peuvent être demandées auprès du Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents (COBAHMA) et notamment auprès de Madame Vicard –Hotel du Département 2 Place André Mignot– 78012 VERSAILLES cedex au 01-39-07-71-01 ou par courriel : [ingenieur1cobahma@orange.fr](mailto:ingenieur1cobahma@orange.fr)

Un membre de la commission d'enquête recevra toutes les personnes qui le souhaiteront dans les mairies aux dates et heures précisées suivantes :

<b>Communes</b>	<b>Permanences</b>	
<b>Beynes – Siège de l'enquête</b>	Vendredi 11 octobre	17h-20h
	Lundi 4 novembre	14h30-17h30
	Vendredi 15 novembre	17h-20h
<b>Chavenay</b>	Vendredi 18 octobre	14h-17h
	Samedi 9 novembre	9h-12h
<b>Le Chesnay</b>	Mardi 15 octobre	16h-19h
	Samedi 9 novembre	9h-12h
<b>Garancières</b>	Mardi 1 <sup>er</sup> octobre	10h-12h15
	Samedi 26 octobre	9h30-12h
<b>Maule</b>	Jeudi 10 octobre	9h-12h
	Mardi 12 novembre	9h-12h
<b>Montfort-L'amaury</b>	Mercredi 9 octobre	14h-17h
	Samedi 19 octobre	9h-12h
	Vendredi 15 novembre	14h-17h
<b>Plaisir</b>	Lundi 30 septembre	14h-17h
	Lundi 21 octobre	14h-17h
	Mercredi 13 novembre	9h-12h

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture et dans les mairies concernées, aux heures normales d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site Internet de la préfecture des Yvelines ([www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)), du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

A l'issue de la procédure, le Préfet des Yvelines pourra approuver la révision du SAGE du bassin de la Mauldre après validation par la commission locale de l'eau de la Mauldre.